

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, située au 5 rue Notre-Dame, le lundi 23 janvier 2017, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. François Maltais, conseiller # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Était absente avec motivation madame la conseillère Gyna Simard.

Également présent : M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séance ordinaire du 5 décembre 2016 et séances extraordinaires du 19 décembre 2016;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séance ordinaire du 5 décembre 2016 et séances extraordinaires du 19 décembre 2016.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *FDT 2016-2017 – Projet d'intervenante communautaire;*
- 4.B) *Règlement 2017-01 – Adoption règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2017 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance;*
- 4.C) *OMH – Contribution 2016;*
- 4.D) *Assurances collectives – Services professionnels d'un consultant;*
- 4.E) *Transport adapté – Quote-part 2017.*

5. DONS ET SUBVENTIONS :

- 5.A) *Proposition du comité;*
- 5.B) *Corps de Cadets 2769 Belle-Rivière – Demande d'aide financière;*
- 5.C) *Ligue de Palet – Demande de gratuité de salle.*

6. URBANISME :

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Entente de regroupement O.M.H.*

8. **RAPPORT DES COMITÉS**

9. **LISTE DES COMPTES**

10. **CORRESPONDANCE :**

- 10.A) *École du Bon Conseil – Remerciements;*
- 10.B) *UPA – Demande d'appui;*
- 10.C) *Alliance Forêt Boréale – Demande d'appui et d'adhésion.*

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 31 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. **ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR** **R.7735.01.17**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2016** **R.7736.01.17**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture des procès-verbaux soit accordée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2016** **R.7737.01.17**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 soient adoptés.

3. **DROIT DE PAROLE**

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 32.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.A) **FDT 2016-2017 – PROJET D'INTERVENANTE COMMUNAUTAIRE** **R.7738.01.17**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre sur pied un projet pilote d'intervenante communautaire auprès des familles et adolescents de la municipalité d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'assurer la pérennité des communautés rurales et de promouvoir le renouvellement et l'intégration de la population;

CONSIDÉRANT QUE le besoin est présent sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 20 966,40 \$, provenant du Fonds de développement des territoires, soit réservé et affecté afin de subventionner le projet d'intervenante communautaire;

QUE le montant total du projet est de 26 208,00 \$;

QUE la municipalité s'engage à injecter une mise de fonds de 5 241,60\$;

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

- 4.B) **RÈGLEMENT 2017-01 – ADOPTION RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2017 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE**
R.7739.01.17

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01, TAXATION 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté d'adopter le règlement 2017-01, taxation 2017 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2017 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance. Ce règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du rapport annuel du Maire le : 7 novembre 2016

Avis de motion le : 5 décembre 2016

Avis public de présentation du budget le : 2 décembre 2016

Approbation du règlement le : 23 janvier 2017

Avis public d'entrée en vigueur le : 31 janvier 2017

- 4.C) **OMH – CONTRIBUTION 2016**
R.7740.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la contribution 2016 soit émise au montant de 3 364 \$.

4.D) **ASSURANCES-COLLECTIVES – SERVICES PROFESSIONNELS
D’UN CONSULTANT**
R.7741.01.17

ATTENDU QUE la municipalité d’Hébertville-Station a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées un regroupement pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec L’UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l’UMQ procédera à un appel d’offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l’UMQ procédera à un appel d’offres à l’hiver 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité d’Hébertville-Station confirme son adhésion au regroupement de l’UMQ pour retenir les services professionnels d’un consultant en matière d’assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé et confie à l’UMQ le processus menant à l’adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d’une durée d’une année, renouvelable d’année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité d’Hébertville-Station s’engage à fournir à l’UMQ, dans les délais fixés les informations nécessaires à l’appel d’offres;

QUE la Municipalité d’Hébertville-Station s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité d’Hébertville-Station s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

4.E) **TRANSPORT ADAPTÉ – QUOTE-PART 2017**
R.7742.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE la municipalité s’implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l’année 2017 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est et présentées par la Ville d’Alma, mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d’un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 un montant de 1 981 \$ à être versé en un versement pour le 15 mars 2017.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 446 087 \$, devant être défrayé pour le service régulier de Transport adapté Lac-St-Jean-Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2017.
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le ministre des Transports.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) PROPOSITION DU COMITÉ

CALENDRIER MAISON DES JEUNES

R.7743.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Maison des jeunes afin d'acquérir 25 calendriers, au coût de 12 \$ chacun, dans le but de contribuer à leur moyen de financement.

GENS OUBLIÉS

R.7744.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 50 \$ soit versé à l'organisme les Gens Oubliés d'Hébertville en guise de don.

MOISSON SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

R.7745.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 100 \$ soit versé à l'organisme Moisson Saguenay-Lac-St-Jean en guise de don.

5.B) CORPS DE CADETS 2769 BELLE-RIVIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

R.7746.01.17

CONSIDÉRANT QUE le Corps de cadets 2769 Belle-Rivière a déposé une demande d'aide financière afin de se relocaliser dans des locaux plus adéquats;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée dans les quatre autres municipalités desservies par le Corps de cadets 2769 Belle-Rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station accepte d'offrir une aide financière au Corps de cadets 2769 Belle-Rivière afin de participer au paiement de leur loyer, conditionnellement à ce que les autres municipalités acceptent d'offrir leur aide financière également.

5.C) **LIGUE DE PALET – DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE**
R.7747.01.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Centre Frédéric Chabot soit prêté, gratuitement, aux membres de la Ligue de palet d'Hébertville-Station, le 29 avril 2017 afin que ceux-ci puissent organiser leur souper de fin de saison.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **ENTENTE DE REGROUPEMENT O.M.H**
R.7748.01.17

ATTENDU QUE le réseau des offices d'habitation est implanté au Québec depuis bientôt cinquante ans;

ATTENDU QUE selon certains intervenants de la Société d'Habitation du Québec, afin d'atteindre la consolidation, les offices actuels devraient se regrouper pour gagner en force et en efficacité;

ATTENDU QUE le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de façon volontaire en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec les acteurs concernés;

ATTENDU QU'après l'évaluation de la situation, et qu'après la rencontre des directeurs du Secteur Sud, nous priorisons une approche personnalisée à notre clientèle;

ATTENDU QU'il est important de conserver la proximité des services (subsidiarité) pour atteindre nos objectifs et notre raison d'être qui est de répondre adéquatement aux besoins de notre clientèle;

ATTENDU QUE les offices doivent faire face à l'alourdissement de leur clientèle;

ATTENDU QUE les municipalités du Secteur Sud de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, soit Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Gédéon, et Saint-Bruno, désirent répondre

davantage aux besoins des usagers des OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION situés sur leurs territoires;

ATTENDU QUE les municipalités ne désirent pas transférer leur compétence dans ce domaine à la MRC;

ATTENDU QUE le 23 novembre dernier, les maires ont été saisis de ce dossier et qu'ils ont accepté de saisir leurs conseils municipaux respectifs de créer une Régie intermunicipale des OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION;

ATTENDU QUE ce nouvel Office serait composé de plus de 170 logements et plusieurs autres logements à gérer dans les programmes PSL et Accès-logis;

ATTENDU QUE le nombre de logements minimum fixé par le gouvernement par Régie est de 100 logements et que le nombre au Secteur Sud dépasse ce nombre;

ATTENDU QUE selon les municipalités citées précédemment, il serait plus facile d'assumer une présence de la direction du nouvel Office sur chaque territoire occasionnellement, et ce, afin d'assurer le sentiment d'appartenance à la clientèle;

ATTENDU QUE le conseil d'administration sera composé de membres provenant de chacune des communautés et d'utilisateurs;

ATTENDU QUE maintenant les Offices doivent se préoccuper du milieu de vie de leurs clientèles;

ATTENDU QU'il est important de garder la présence de locataires à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du nouvel Office;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 28 novembre dernier à l'Hôtel la Saguenéenne, le sous-ministre responsable du dossier assisté du député adjoint du ministre Coûteux nous a confirmé que le ministère respecterait la volonté exprimée par les municipalités du Secteur Sud;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'une entente de regroupement soit proposée au Gouvernement du Québec qui se décrit comme suit :

ENTENTE DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ET LES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DU SECTEUR SUD DU LAC ST- JEAN.

Regroupant les municipalités du Secteur Sud de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, soit Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Gédéon, et Saint-Bruno.

8. **RAPPORT DE COMITÉ**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. **LISTE DES COMPTES** **R.7749.01.17**

Nom	Montant
BELL CANADA	45.69 \$

BELL MOBILITÉ	129.62 \$
COGECO CÂBLE	46.09 \$
HYDRO QUÉBEC	6 498.47 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	1 505.92 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2 933.49 \$
VISA DESJARDINS	80.42 \$
MINISTÈRE DU REVENU	11 588.42 \$
REVENU CANADA	5 042.58 \$
PETITE CAISSE	298.40 \$
SAINT-VINCENT DE PAUL	300.00 \$
ALAIN BOUCHARD	500.00 \$
FABIEN DEVIN	300.00 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	44.57 \$
KINA FORTIN	200.00 \$
LA POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS	700.00 \$
MORIN SYLVIE	19.62 \$
COOPÉRATIVE L'ENTRAIN	337.42 \$
DAVE CORNEAU	602.46 \$
COUREURS DES BOIS (LES)	150.00 \$
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.	6 202.96 \$
CHRISTINE GIRARD	285.00 \$
JACQUES DEMERS	1 213.00 \$
LINA GAGNON	40.00 \$
ATELIER ROSARIO TREMBLAY	56.05 \$
CANADIEN NATIONAL	310.50 \$
CENTRE DU CAMION ALMA	17.20 \$
CENTRE DU PNEU ST-BRUNO	1 076.17 \$
GROUPE ENVIRONNEX	350.79 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	125.34 \$
F.Q.M.	1 089.71 \$
GHD CONSULTANTS LTÉE	77.61 \$
GROUPE ULTIMA INC.	30 978.00 \$
HEBDRAULIQUE INC.	316.18 \$
MACPEK	21.20 \$
MB SECOURS ENR.	124.15 \$
MÉGABURO	293.49 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	18 688.05 \$
NUTRINOR	252.54 \$
GROUPE PAGEX	187.76 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 196.89 \$
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	101.12 \$
PROMAX NETTOYEUR INDUSTRIEL	146.96 \$
SÉCUOR	32.18 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	589.26 \$
NUTRINOR PRODUITS PÉTROLIERS	855.99 \$
SPI SÉCURITÉ INC.	687.92 \$
TETRA TECH QI INC	4 041.38 \$
VALMO ÉLECTRIQUE	1 319.52 \$
VILLE DE DESBIENS	3 250.00 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	4 604.11 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	112.65 \$
ISABELLE GILBERT	112.50 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	182.00 \$

SALAIRES NETS	26 297.36 \$
TOTAL	136 558.71 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

10. CORRESPONDANCE

10.A) ÉCOLE DU BON CONSEIL – REMERCIEMENTS

L'information est diffusée.

10.B) UPA – DEMANDE D'APPUI **R.7750.01.17**

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 280 M\$ en terme de revenus agricoles et plus de 2 200 emplois agricoles en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le programme de crédit de taxes foncières agricoles du Québec (PCTFA);

CONSIDÉRANT QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenus agricoles, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenus selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec le milieu municipal qu'avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte de crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres déposés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemple: nombreux sentiers de VHR).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station demande au *Gouvernement du Québec* :

- de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'UPA visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

10.C) **ALLIANCE FORÊT BORÉALE – DEMANDE D'APPUI ET D'ADHÉSION**
R.7751.01.17

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

ATTENDU QUE les principaux objectifs de cette loi sont :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- **soutenir la viabilité des collectivités forestières;**

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable

(économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

ATTENDU QUE, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;

ATTENDU QUE la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle sont des enjeux majeurs à suivre de près;

ATTENDU QU'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

ATTENDU QU'un plan d'action a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »

ATTENDU QU'une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal d'Hébertville-Station:

- appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE;
- signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire; et,
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 19 h 48.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE **R.7752.01.17**

Monsieur le conseiller Michel Claveau propose de lever la présente séance à 19 h 52.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général